

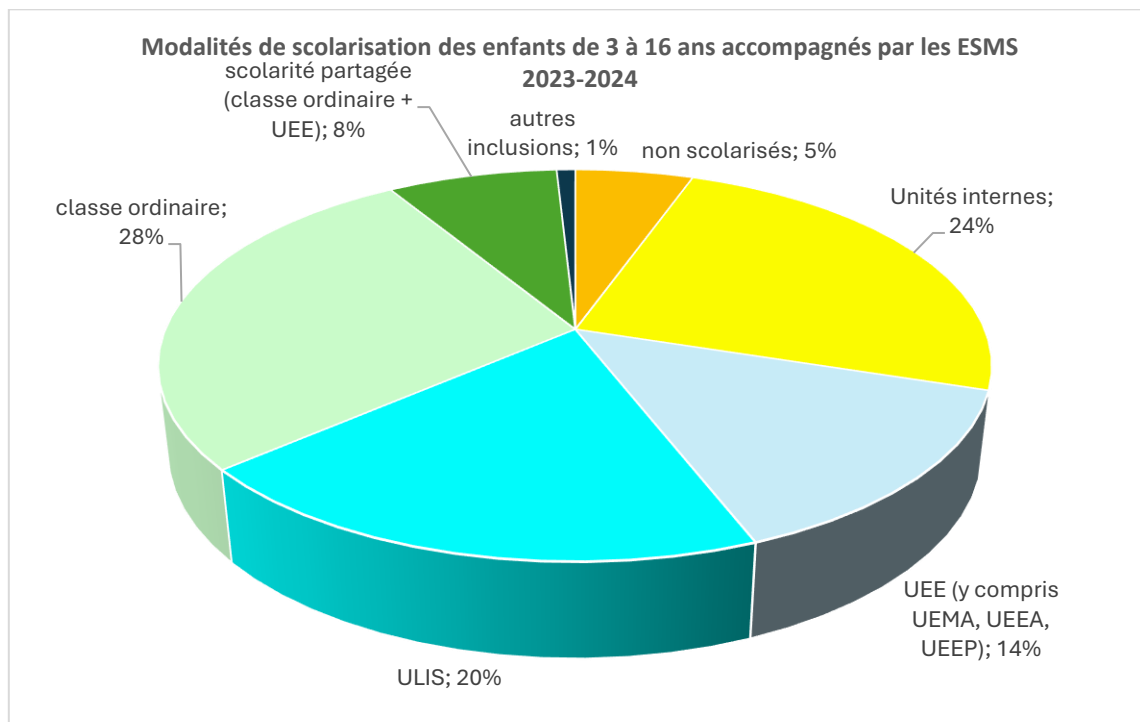
La scolarisation des enfants en situation de handicap accompagnés par un ESMS en Nouvelle-Aquitaine Année scolaire 2023-2024

Faute d'un accès aux enquêtes annuelles de l'Education nationale sur la scolarisation des élèves en situation de handicap depuis l'année scolaire 2021-2022, l'ARS a souhaité qu'une enquête régionale permette de faire le point sur **les conditions de scolarisation des enfants âgés de 3 à 16 ans** (voir note méthodologique *infra*).

Le taux de réponse à cette enquête régionale, conduite en mai-juin 2024, est **de plus de 90%¹**, ce qui a permis de dresser un état des lieux assez précis des modalités de scolarisation des enfants de 3 à 16 ans accompagnés par les ESMS de Nouvelle-Aquitaine.

En Nouvelle-Aquitaine, parmi les 10 000 enfants de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS et recensés par l'enquête :

- 95% sont scolarisés,
- 56% sont scolarisés en inclusion (en classe ordinaire, y compris SEGPA, ou en ULIS),
- 70% bénéficient d'une scolarité au sein d'un établissement scolaire ordinaire (en incluant donc les classes ordinaires, les ULIS et les unités d'enseignement externalisées, y compris UEMA, UEEA et UEEP).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

UEE : Unité d'enseignement externalisée

UEMA : unité d'enseignement maternelle autisme

UEEA : unité d'enseignement élémentaire autisme

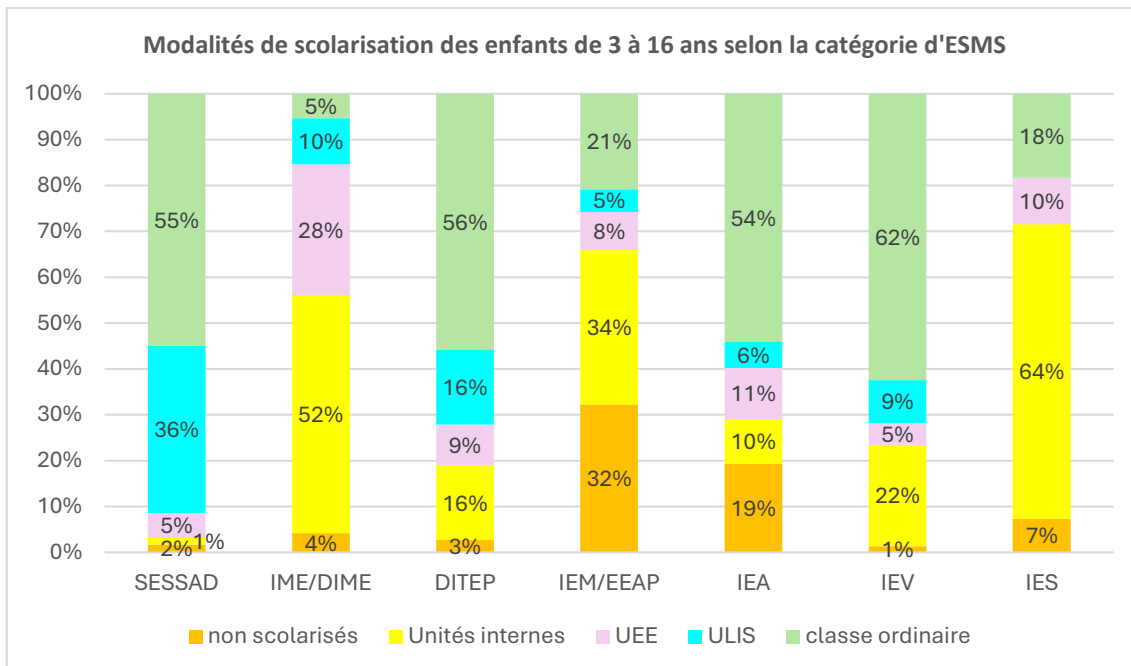
UEEP : unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés

ULIS : unité localisée d'inclusion scolaire

¹ Voir détail par catégorie d'ESMS et département en fin de document

Les modalités de scolarisation

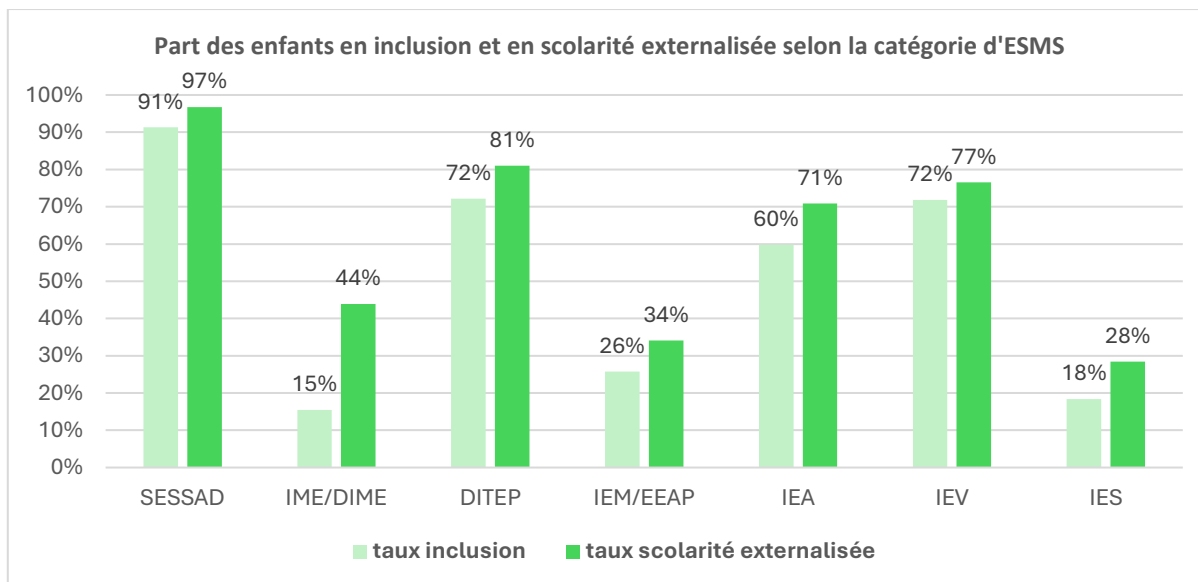
Les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap varient significativement en fonction des catégories des ESMS assurant l'accompagnement, ces catégories correspondant à des profils d'enfants à besoins particuliers, en lien notamment avec leurs capacités cognitives.



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Taux de réponse : IME : 87%, SESSAD : 89%, EEAP : 94%, autres catégories : 100%

La catégorie UEE recouvre les UEE, UEMA, UEEA et UEEP



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Inclusion = scolarisation en classe ordinaire et en ULIS

Scolarisation externalisée = scolarisation en établissement scolaire ordinaire : classe ordinaire, ULIS et UEE

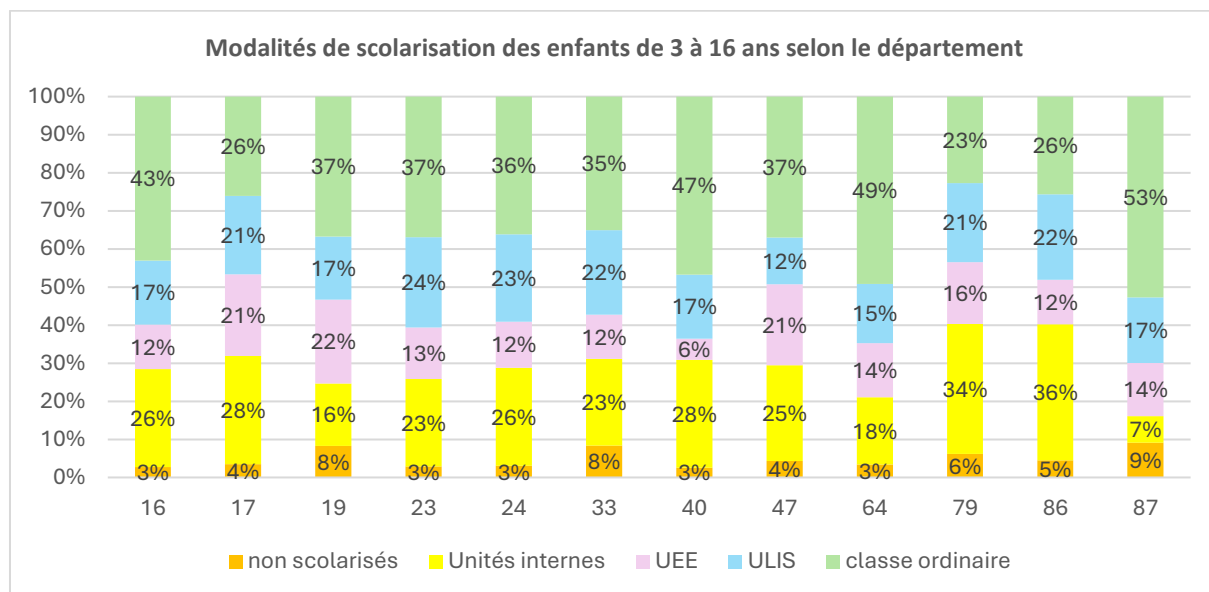
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

IME : institut médico-éducatif - DITEP : dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM : institut d'éducation motrice - EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

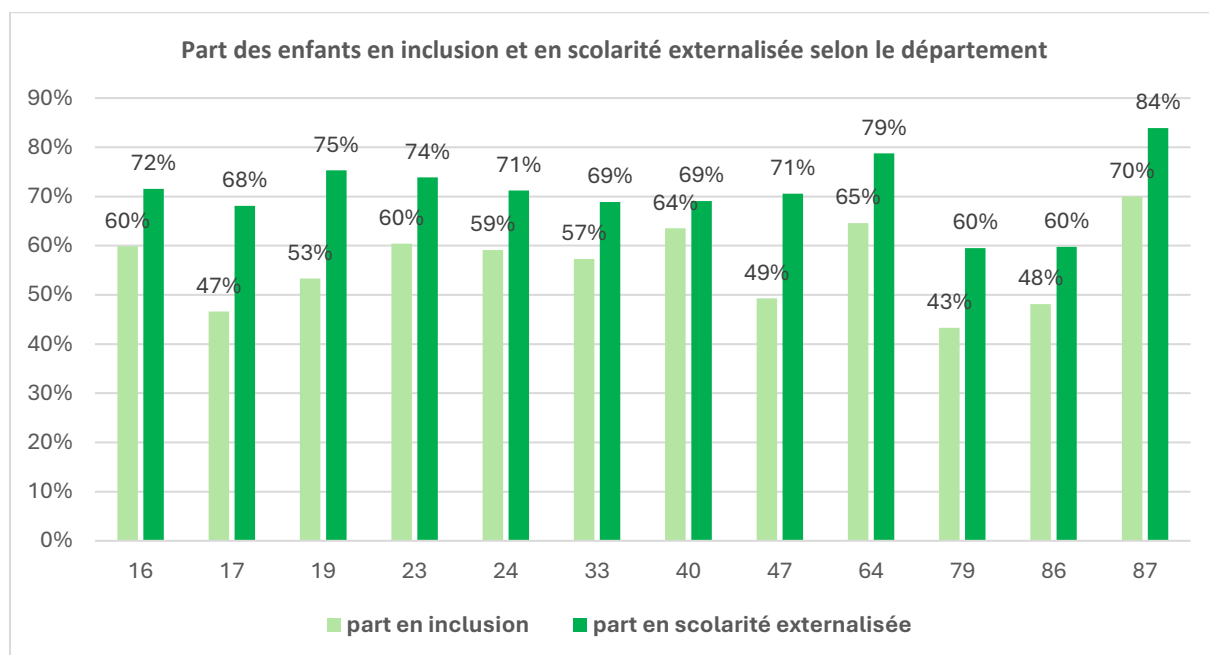
IEA : institut d'éducation auditive - IEV : institut d'éducation visuelle - IES : institut d'éducation sensorielle

Les modalités de scolarisation varient également selon le département. Ces variations sont notamment liées à la structuration de l'offre de scolarisation dans chaque département : unités d'enseignement internes, UEE (y compris UEMA, UEEA, UEEP) et ULIS ainsi qu'à la part des SESSAD dans l'offre médico-sociale² (les SESSAD permettant de soutenir la scolarisation en milieu ordinaire).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

NB : Dans quelques départements, les non-réponses des IME entraînent un biais dans la répartition des enfants en surestimant ceux qui sont scolarisés en classe ordinaire et en sous-estimant ceux qui sont scolarisés en interne. Sont concernés les départements 23 et 87 (50% de non-réponses des IME) ainsi que les départements 16 et le 64 (30 à 33% de non-réponses des IME).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Inclusion = scolarisation en classe ordinaire et en ULIS

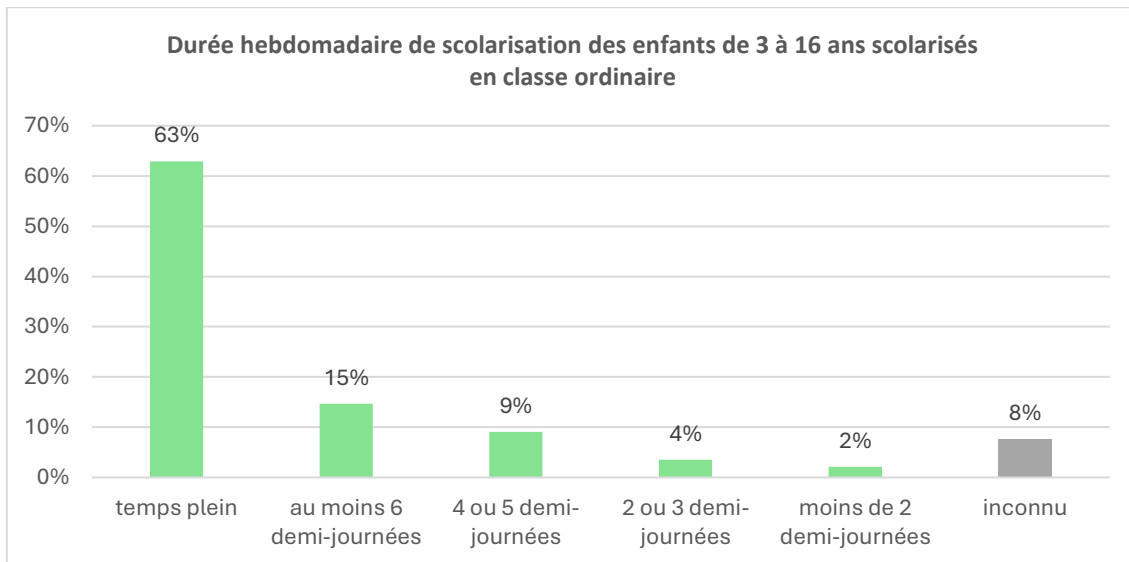
Scolarisation externalisée = scolarisation en établissement scolaire ordinaire : classe ordinaire, ULIS et UEE

² Voir *La part des services dans les ESMS pour enfants et adultes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine - Situation fin 2023* <https://nouvelleaquitaine.handidonnes.fr/etude/pdf/file/996>

Durée hebdomadaire de scolarisation en classe ordinaire

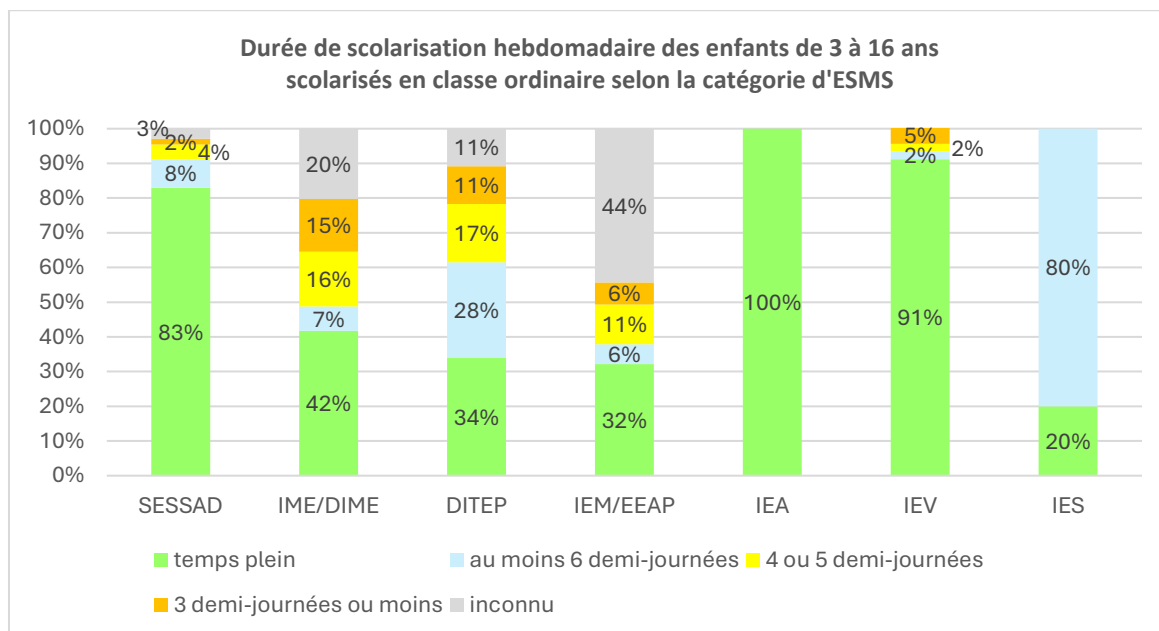
La durée hebdomadaire de scolarisation des jeunes de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS a été recueillie uniquement pour ceux qui sont scolarisés en classe ordinaire (soit exclusivement pour 28%, soit en scolarité partagée avec une UEE pour 8%).

Parmi ces jeunes, **près des deux tiers (63%) sont scolarisés à temps plein** et 15% sont scolarisés 3 jours par semaine ou plus.



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

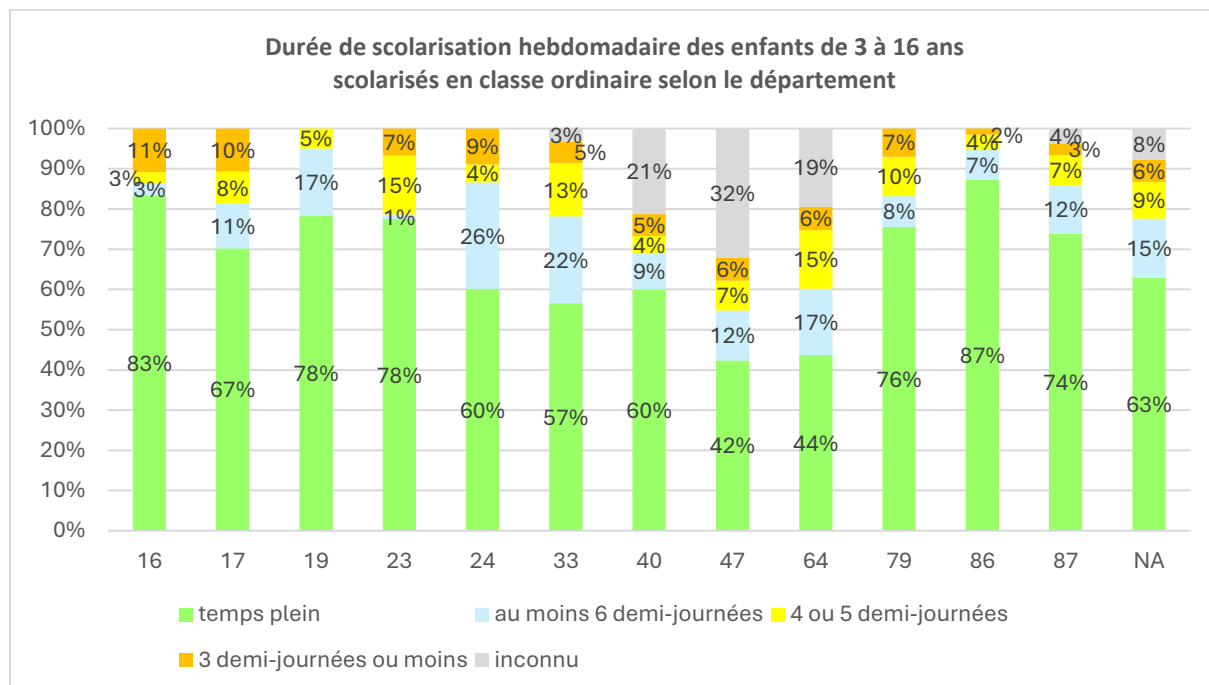
Selon le type d'ESMS, la part des élèves scolarisés à temps plein en classe ordinaire est très variable. Ces données doivent être lues en tenant compte de la proportion d'enfants ayant une scolarité en classe ordinaire, proportion qui peut être faible (ex. en IME : 5%).



Source : enquête scolarisation ARS-CREAI mai 2024 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Selon le département, les écarts sont également importants concernant le taux d'élèves scolarisés à temps plein en classe ordinaire (attention : pour les départements 40, 47 et 64, les réponses manquantes entraînent un biais dans l'analyse des résultats).

Ce graphique permet néanmoins d'affiner certaines particularités départementales : ainsi la Vienne a le taux le plus faible d'enfants scolarisés en classe ordinaire de la région (26% vs 36% en moyenne) mais a également le taux le plus élevé d'enfants scolarisés à temps plein dans ces classes ordinaires (87% vs 63% en moyenne).



Les enquêtes Education nationale et la méthodologie de l'enquête ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine

■ Les enquêtes annuelles de l'Education nationale (MENJ-DEPP) :

- **Enquête n°3-12** qui recense les élèves scolarisés en milieu ordinaire qui bénéficient ou vont bénéficier d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), quel que soit leur mode d'accompagnement au titre de leur handicap (médico-social, soins, libéral, sans accompagnement...)

L'enquête couvre les élèves scolarisés en maternelle, primaire, secondaire et via le CNED dans les établissements publics et privés sous contrat. Les élèves scolarisés en ULIS sont inclus dans cette enquête mais pas ceux qui sont dans des UEE (unités d'enseignement externalisées) qui relèvent de l'enquête 32.

- **Limite de l'enquête 3-12** : pas évident de distinguer les enfants effectivement accompagnés par un établissement médico-social car la rubrique « établissement médico-social » intègre également ceux qui sont suivis par un CMPP ou un CAMSP.
- **Enquête 32** qui recense les enfants et adolescents accompagnés et scolarisés dans des établissements médico-sociaux ou sanitaires ainsi que les jeunes de 3 à 16 accueillis dans ces établissements mais non scolarisés.
- **Limites de l'enquête 32** :
 - La catégorie des établissements (IME, ITEP, IEM etc.) n'est pas mentionnée (à noter que les n° FINISS permettant d'identifier les ESMS ne sont utilisés dans cette enquête)
 - Le taux de couverture de l'enquête par rapport au champ concerné est inconnu.

Les données de ces enquêtes ont été mises à disposition du CREAI durant de plusieurs années par la DEPP³ (dans le cadre d'une convention), ce qui permettait d'alimenter des indicateurs sur Handidonnées et de produire une note annuelle sur l'inclusion scolaire en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, à partir de 2021-2022, cette mise à disposition s'est interrompue (même si ces enquêtes continuent d'être diligentées), la DEPP ayant revu sa politique de diffusion dans le cadre du RGPD (règlement général de la protection des données). Les données sur les modalités de scolarisation des enfants accompagnés par les ESMS en Nouvelle-Aquitaine n'ont pas pu donc être réactualisées depuis 2020-2021.

Rappelons par ailleurs que :

- les tableaux de bord de la performance du médico-social ne collectent aucune donnée sur la scolarisation des jeunes accompagnés
- l'enquête ES handicap comporte un volet détaillé sur les modalités de scolarisation. Toutefois, cette enquête n'est conduite que tous les 4 ans, n'est pas exhaustive et les données de la dernière édition 2022 ne sont pas encore à ce jour (fin aout 2024) disponibles.

■ L'enquête régionale scolarisation 2023-2024 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine.

Face à cette absence de données de pilotage la politique d'inclusion scolaire des enfants accompagnés par des ESMS, l'ARS a donc décidé de conduire une enquête régionale avec l'appui du CREAI.

L'objectif de cette enquête était d'accéder à un état des lieux de premier niveau concernant les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap, situés dans la tranche d'âge d'obligation scolaire, soit 3-16 ans, et accompagnés par un ESMS des catégories suivantes : SESSAD, IME, DITEP, IEM, EEAP, IEA, IEV, IES (*voir encadré sigles p 2*).

Un questionnaire très simple a été construit en 2 parties :

- **L'offre de scolarisation**, UEI (unités d'enseignement interne) et UEE (y compris UEMA, UEEA et UEEP), portée par les ESMS. Cette collecte va permettre d'établir une base régionale de l'offre existante pour ces dispositifs afin de la réactualiser chaque année. Une première collecte réalisée auprès des 3 rectorats de la région a permis de réaliser une note pour l'année scolaire 2023-2024⁴.
- **Les modalités de scolarisation (à la date de référence au 30/04/2024) des enfants accompagnés de 3 à 16 ans** et la durée hebdomadaire de la scolarisation pour les élèves en classe ordinaire.

Le recueil s'est fait uniquement sous une offre agrégée, pas de collecte par enfant, ce qui a rendu le remplissage plus simple pour les ESMS et n'a pas nécessité de mettre en place un protocole RGPD lourd. Ce questionnaire, à remplir en ligne, a été adressé aux ESMS : premier envoi le 02/05, puis relances le 03/06, le 17/06 et le 24/06 (avec l'appui des DD-ARS). L'exhaustivité était visée mais le taux de réponses finalement obtenu a été de 91% (33 ESMS manquants sur les 369 attendus, après regroupements et suppressions des FINESS secondaires). Les données recueillies et présentées dans cette note n'ont pas été redressées pour tenir compte des non-réponses, ces non-réponses ne pouvant pas être estimées sur la base des ESMS ayant participé.

Par ailleurs, les résultats des enquêtes 3-12 et 32 de l'Education nationale et de cette enquête ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine ne peuvent pas être comparés, car les méthodes de collecte et le périmètre des enquêtes sont différents.

³ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

⁴ Voir *Les unités de scolarisation externalisées et internes pour les élèves en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine Année scolaire 2023-2024* - <https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/pdf/file/1031>

Données détaillées

Taux de réponses par département

Département	réponses	non réponses	Nb ESMS (réponses attendues)	Taux de réponse
16	27	4	31	87%
17	29	2	31	94%
19	15	1	16	94%
23	9	2	11	82%
24	27	1	28	96%
33	77	7	84	92%
40	21	0	21	100%
47	23	1	24	96%
64	48	7	55	87%
79	20	1	21	95%
86	25	2	27	93%
87	15	5	20	75%
NA	336	33	369	91%

Taux de réponses par catégorie d'ESMS

ESMS	réponses	non réponses	Nb ESMS (réponses attendues)	Taux de réponse
SESSAD	156	19	175	89%
IME	89	13	102	87%
DITEP	54	0	54	100%
IEM	14	0	14	100%
EEAP	15	1	16	94%
IEV	1	0	1	100%
IEA	6	0	6	100%
IES	1	0	1	100%
TOTAL	336	33	369	91%

Répartition des enfants de 3 à 16 ans selon leurs modalités de scolarisation par catégorie d'ESMS

	non scolarisés	Unités internes	UEE*	ULIS	classe ordinaire	scolarité partagée (classe ord + UEE)	autres inclusions	TOTAL	effectif
SESSAD	2%	1%	5%	36%	49%	4%	1%	100%	3271
IME/DIME	4%	52%	28%	10%	3%	2%		100%	3115
DITEP	3%	16%	9%	16%	33%	21%	1%	100%	2217
IEM/poly	32%	34%	8%	5%	10%	11%		100%	663
IEA	19%	10%	11%	6%	52%	2%		100%	316
IEV	1%	22%	5%	9%	58%	3%	1%	100%	149
IES	7%	64%	10%	0%	4%	15%		100%	109
Autres**	9%	36%	19%	20%	7%	8%	1%	100%	218
Ensemble	5%	24%	14%	20%	28%	8%	1%	100%	10058
effectif	551	2459	1413	1974	2782	789	90	10058	

* y compris UEMA, UEEA, UEEP

** réponses regroupant des ESMS de différentes catégories (ex : IME/DITEP, IME/EEAP, IME/IEV)

Répartition des enfants de 3 à 16 ans selon leurs modalités de scolarisation par catégorie d'ESMS

	non scolarisés	Unités internes	UEE*	ULIS	classe ordinaire	scolarité partagée (classe ord. + UEE)	autres inclusions	TOTAL	effectif
16	3%	26%	12%	17%	30%	6%	7%	100%	481
17	4%	28%	21%	21%	22%	3%	1%	100%	1057
19	8%	16%	22%	17%	33%	4%	0%	100%	664
23	3%	23%	13%	24%	35%	1%	0%	100%	243
24	3%	26%	12%	23%	29%	7%	1%	100%	694
33	8%	23%	12%	22%	26%	9%	0%	100%	2504
40	3%	28%	6%	17%	23%	22%	2%	100%	702
47	4%	25%	21%	12%	17%	19%	1%	100%	489
64	3%	18%	14%	15%	36%	12%	1%	100%	1075
79	6%	34%	16%	21%	21%	2%	0%	100%	631
86	5%	36%	12%	22%	24%	2%	0%	100%	1016
87	9%	7%	14%	17%	49%	4%	0%	100%	516
NA	5%	24%	14%	20%	28%	8%	1%	100%	10072

* y compris UEMA, UEAA, UEEP

Durée de scolarisation hebdomadaire des enfants de 3 à 16 ans scolarisés en classe ordinaire par catégorie d'ESMS

	temps plein	au moins 6 demi-journées	4 ou 5 demi-journées	2 ou 3 demi-journées	moins de 2 demi-journées	inconnu	TOTAL
SESSAD	83%	8%	4%	1%	1%	3%	100%
IME/DIME	42%	7%	16%	10%	5%	20%	100%
DITEP	34%	28%	17%	7%	4%	11%	100%
IEM/EEAP	32%	6%	11%	4%	3%	44%	100%
IEA	100%						100%
IEV	91%	2%	2%		5%		100%
IES	20%	80%					100%
Ensemble	63%	15%	9%	4%	2%	8%	100%

Durée de scolarisation hebdomadaire des enfants de 3 à 16 ans scolarisés en classe ordinaire par département

	temps plein	au moins 6 demi-journées	4 ou 5 demi-journées	2 ou 3 demi-journées	moins de 2 demi-journées	inconnu	TOTAL
16	83%	3%	3%	7%	4%		100%
17	67%	11%	8%	5%	6%	5%	100%
19	78%	17%	5%	0%	0%		100%
23	78%	1%	15%	7%	0%		100%
24	60%	26%	4%	5%	4%		100%
33	57%	22%	13%	4%	2%	3%	100%
40	60%	9%	4%	4%	2%	21%	100%
47	42%	12%	7%	5%	1%	32%	100%
64	44%	17%	15%	3%	3%	19%	100%
79	76%	8%	10%	6%	1%		100%
86	87%	7%	4%	1%	0%		100%
87	74%	12%	7%	1%	1%	4%	100%
NA	63%	15%	9%	4%	2%	8%	100%
effectif	2246	524	323	125	75	276	3569

Réalisation : Bénédicte MARABET - CREAI Nouvelle-Aquitaine